

République Française
 Département des Côtes d'Armor
 COMMUNE DE PLUDUAL

Séance ordinaire du 22 février 2024

Nombre de membres : en exercice : 15, présents : 12.

L'an deux mil vingt-quatre, le 22 février à 19h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Yves GUILLERM, le Maire.

Présents : Yves GUILLERM, Maire, Sandrine SALAÜN, Frédéric LE TURLUER, Christophe LE MERRER, Baptiste PEZZOLI, Jérémy PATUREL, Michèle OLLIVIER, Eliane LE PLAPOUX, Laurence HERPE, Sandrine ARTUR, Fabien TARTIVEL, Marie-Christine MEVEL.

Absents : Ronan RIOU (excusé), Nicole HENGOAT (procuration à Yves GUILLERM), Floryse BUTTEZ (excusée).

Secrétaire de séance : Frédéric LE TURLUER.

Date de convocation : 16/02/24.

M. le Maire présente à l'assemblée le procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal qui est approuvé à l'unanimité.

1- Subventions 2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder les subventions suivantes :

Les randonneurs du Languidoué	200,00 €
Société d'entente des chasseurs pludualais	200,00 €
Créer et s'amuser	Prêt de la petite salle
DECO et LOISIRS	Prêt de la petite salle
Secours Catholique	200,00 €
Secours Populaire	200,00 €
Restos du cœur	200,00 €
SNSM Ploubazlanec	50,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers (calendrier)	50,00 €
AFM Téléthon	100,00 €
Etoile de Tressignaux	50,00 €
Comice agricole	100,00 €
Ar Redadeg	50,00 €
Adapei-Nouvelles	50,00 €
Voyage scolaire (demande présentée par les établissements scolaires)	
- Collège et lycée	50,00 € / enfant
- écoles	40,00 € / enfant
Organismes de formation (sur demande des établissements)	60,00 € / élève

2- Cession de la parcelle C 924 dans le cadre d'une régularisation d'emprise

M. le Maire fait part à l'assemblée de la demande de l'office notarial de Plouha relative à une régularisation d'emprise.

Il s'agit précisément de l'acquisition à un euro symbolique de la parcelle cadastrée section C numéro 924.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à signer l'acte relatif à cette régularisation d'emprise en précisant que les frais afférents à cette opération seront à la charge du vendeur.

3- Leff Armor Communauté : adhésion au Syndicat Mixte de Kerne Uhel (SMKU)

Dans le cadre de la dissolution du syndicat des eaux d'Avaugour, Leff Armor communauté reprend la compétence sur le périmètre du syndicat au 1er janvier 2024. L'alimentation en eau potable des communes situées sur ce périmètre (Bringolo, Saint Jean Kerdaniel, Lanrodec, Saint Fiacre, Saint Péver) nécessite un achat d'eau d'un volume estimé annuellement à 200 000 m³ en complément de la production locale.

Dans ce cadre, Leff Armor communauté a sollicité l'adhésion au SMKU afin de pouvoir bénéficier de cet achat d'eau.

Le montant annuel est estimé à 170 000 €. L'incidence financière est neutre dans le cadre de la reprise de la compétence par Leff Armor : reprise des dépenses et recettes du syndicat.

Il n'y aura pas d'incidence sur les personnels de l'Établissement Public de Coopération Intercommunal dans le cadre de cette adhésion, qui concerne uniquement l'achat d'eau.

En application du CGCT (art 5211-5-II), l'accord des communes membres est nécessaire, dans un délai de 3 mois. En l'absence de délibération, l'avis sera réputé favorable.

Vu le CGCT et notamment son article L 5211-5-II,

Vu la délibération 2023-213 du 19/12/2023 de Leff Armor communauté sollicitant son adhésion au Syndicat Mixte Kerne Uhel,

Après avoir entendu l'exposé des motifs et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de se prononcer en faveur de l'adhésion de Leff Armor communauté au Syndicat Mixte de Kerne Uhel.

4- Leff Armor Communauté : débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable de la révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme, ses articles L. 151-1 et suivants et notamment les articles L.151-5 et L. 153-12,

Vu la délibération du 26/11/2021 prescrivant la révision générale n°1 du PLUiH de Leff Armor communauté,

Vu le projet d'aménagement et de développement durables qui a été transmis aux élus avant la séance,

Considérant que le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) :

- définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques

- arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble du territoire communautaire

- fixe des objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain ;

Considérant qu'un débat doit avoir lieu au sein du conseil municipal sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables, au plus tard deux mois avant l'arrêt du projet de plan local d'urbanisme intercommunal,

Considérant que le PADD a, d'une part été établi sur la base d'un diagnostic territorial, lui-même établi au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'équilibre social de l'habitat, de transports, de commerces, d'équipements et de services, et d'autre part sur l'état initial de l'environnement, et, qu'il s'appuie sur les quatre axes suivants :

1. Préserver et conforter l'identité rurale de notre territoire, vectrice de son attractivité
2. Penser le développement du territoire en adéquation avec les ressources disponibles
3. Adapter le modèle d'aménagement à l'évolution des modes de vie et au changement climatique
4. Promouvoir un modèle économique de proximité.

Le conseil municipal :

Article 1 - Considére que conformément aux dispositions de l'article L. 153-12 du Code de l'urbanisme, le conseil municipal a débattu des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD),

Article 2 - Prend acte des échanges lors du débat sans vote sur les orientations générales du PADD dans le cadre de la révision générale n°1 du PLUiH,

Article 3 - Dit que la tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération qui sera transmise au Préfet et fera l'objet d'un affichage durant un mois.

5- Carte scolaire 2024

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-19,
 Considérant la possibilité de suppression de postes dans les écoles publiques des communes voisines (Pléguien, Pléhédel, Lanvollon...),
 Considérant la forte mobilisation contre la carte scolaire 2024,
 Considérant la possibilité pour le Conseil municipal d'émettre des vœux sur les affaires présentant un intérêt local,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De CONTESTER le projet de carte scolaire 2024 annonçant le retrait de 45 classes par la Direction Académique de Saint-Brieuc,
- D'APPORTER son soutien au collectif 45 classes,
- De DEMANDER l'annulation des 45 fermetures de classes et l'obtention des ouvertures nécessaires dans les écoles publiques des Côtes d'Armor.
- De PRÉCISER que la présente délibération sera transmise au Directeur Académique, au Préfet, aux Députés et Sénateurs des Côtes d'Armor.

Questions et informations diverses

- Information sur l'achat d'une banquêteuse.
- Information sur l'achat de matériel informatique.
- Information sur la course cycliste (Etoile de Tressignaux) du samedi 2 mars.
- Point sur le bâtiment des religieuses.

→ Réunion de préparation du budget envisagée le lundi 18 mars à 19h15, séance du conseil municipal du vote du budget programmée le jeudi 28 mars (dates à confirmer).

La séance est levée à 19h40.

Liste des délibérations		
1	Subventions 2024	approuvée
2	Cession de la parcelle C 924 dans le cadre d'une régularisation d'emprise	approuvée
3	Leff Armor Communauté : adhésion au Syndicat Mixte de Kerne Uhel (SMKU)	approuvée
4	Leff Armor Communauté : débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable de la révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal	approuvée
5	Carte scolaire 2024	approuvée
<u>Signatures du maire et du secrétaire de séance</u>		